

# Conditions Générales de Vente

---

Acisia Informatique

Septembre 2007



Description des conditions générales de vente des services ou produits Acisia Informatique

# Condition Générale de Vente

---

## Sommaire

Maintenance / Vente de matériel.....	4
ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DEVENTE.....	4
ARTICLE 2 - LA PRISE DE COMMANDE.....	4
ARTICLE 3 - TARIFS MATERIEL ET PRESTATION .....	5
ARTICLE 4 - LIVRAISON DE MATERIELS ET DEPLACEMENTS POUR PRESTATIONS .....	5
ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT.....	5
ARTICLE 6 - TRANSFERT DE PROPRIETE MATERIEL.....	5
ARTICLE 7 - CLAUSE DE PARFAITE INFORMATION SUR LE MATERIEL VENDU.....	6
ARTICLE 8 - DELAIS DE LIVRAISON, D'INSTALLATION ET DE PRESTATION.....	6
ARTICLE 9 - RECEPTION.....	6
ARTICLE 10 - GARANTIE .....	7
ARTICLE 11 - RISQUES .....	7
ARTICLE 12 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE.....	8
ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITE .....	8
ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE.....	8
Services WEB .....	9
ARTICLE 1 - DEFINITIONS.....	9
ARTICLE 2 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT DE ACISIA INFORMATIQUE .....	9
ARTICLE 3 - OBJET.....	10
ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE ACISIA INFORMATIQUE.....	10
ARTICLE 5 - PRIX & FACTURATION .....	11
ARTICLE 6 - DEPASSEMENT DU VOLUME MENSUEL DE TRANSFERT DE DONNEES OU DE L'ESPACE DE STOCKAGE COMMANDES INITIALEMENT .....	12
ARTICLE 7 - SOLUTIONS DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE.....	12
ARTICLE 8 - STATISTIQUES .....	13
ARTICLE 9 - SUPPORT TECHNIQUE .....	13
ARTICLE 10 - RESPONSABILITE DE ACISIA INFORMATIQUE .....	13
ARTICLE 11 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT.....	15
ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE .....	17
ARTICLE 13 - DUREE DU CONTRAT.....	17
ARTICLE 14 - SUSPENSION .....	17
ARTICLE 15 - RESILIATION.....	18
ARTICLE 16 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	18
ARTICLE 17 - CONFIDENTIALITE .....	18
ARTICLE 18 - DONNEES PERSONNELLES.....	19

## Condition Générale de Vente

---

ARTICLE 19 - COOPERATION AVEC LES AUTORITES PUBLIQUES .....	20
ARTICLE 20 - PREUVE .....	20
ARTICLE 21 - CESSION .....	20
ARTICLE 22 - MODIFICATION .....	21
ARTICLE 23 - RECLAMATIONS .....	21
ARTICLE 24 - DIVERS .....	21
ARTICLE 25 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE.....	21

# Condition Générale de Vente

---

La société Acisia Informatique est une société de prestations de services informatiques.

## **Maintenance / Vente de matériel**

Il est rappelé que la bonne fin d'un nouvel équipement, ou d'une prestation de services, ne dépend pas seulement de la qualité des matériels, logiciels, et services prestés, mais aussi de facteurs échappant au contrôle de Acisia Informatique, tels que l'installation d'origine, des méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur.

Les parties conviennent que les obligations de Acisia Informatique au titre des relations précontractuelles sont des obligations de moyens et non de résultat.

Le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de Acisia Informatique ne peut donc être engagée de ce chef.

### ***ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DEVENTE.***

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client en accompagnement des devis et des bons de commande. Elles sont également consultables depuis le site internet de Acisia Informatique. En conséquence, le fait de passer commande de produits ou de services implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

### ***ARTICLE 2 - LA PRISE DE COMMANDE.***

Il est possible de nous commander un produit ou un service par courrier, par téléphone, par fax ou par tout moyen électronique. Il est expressément convenu entre les parties qu'un consentement de preuve par écrit des obligations contractées pourra être apporté par les enregistrements informatiques conservés par Acisia Informatique. Ce mode de preuve, que le client reconnaît comme valable, est recevable quelle que soit le montant de la commande. Dans tous les cas, une commande est considérée comme définitive après réception par Acisia Informatique d'un devis ou d'un bon de commande signé.

Les mineurs non-émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorisent à accomplir en raison de leur caractère modeste. En conséquence toute commande faite sans autorisation des parents ou tuteur légal sera présumée jugée par leurs parents ou tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste, dans le cas contraire ceux-ci devront fournir une autorisation faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

### ***ARTICLE 3 - TARIFS MATERIEL ET PRESTATION***

Les tarifs et le règlement des prestations et produits vendus sont exprimés HT. Ces prix peuvent être différents de ceux figurant dans les pages internet

de Acisia Informatique présentant les différents services et produits, du fait d'évènements extérieurs, et en particulier de modifications des prix dues aux fournisseurs.

### ***ARTICLE 4 - LIVRAISON DE MATERIELS ET DEPLACEMENTS POUR PRESTATIONS***

Acisia Informatique livre, installe et teste sur site le matériel acheté par le client après avoir pris rendez-vous avec lui par téléphone et s'être assuré de la disponibilité du matériel commandé. Les frais de livraison sont à la charge du client et sont stipulés sur le bon de commande, ils sont facturés en complément suivant le montant de la commande. Les frais éventuels de transport sont calculés sur le kilométrage entre le siège social de Acisia Informatique et le lieu effectif de la prestation ou de la livraison.

### ***ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT***

Pour une prestation chez un particulier, le règlement est fait en globalité par chèque à l'ordre de Acisia Informatique ou en espèces. Une facture est ensuite envoyée par courrier au client. Pour une prestation chez un professionnel, le règlement est exigible à réception de facture, sauf mention particulière et accord de Acisia Informatique.

Dans le cadre d'une commande de matériel, il pourra être demandé un acompte au client ou le règlement en totalité.

Le non-respect par le client des conditions de règlement dégage Acisia Informatique de toutes ses obligations contractées sur la commande.

Acisia Informatique pourra facturer au client les intérêts sur les sommes perçues en retard sur la base du taux de base bancaire + 5%.

### ***ARTICLE 6 - TRANSFERT DE PROPRIETE MATERIEL***

Jusqu'au paiement complet et encaissement effectif des factures, Acisia Informatique reste propriétaire des produits et prestations fournies par elle, et aura la faculté d'en reprendre possession à tout moment

### ***ARTICLE 7 - CLAUSE DE PARFAITE INFORMATION SUR LE MATERIEL VENDU***

Le client déclare expressément avoir reçu de Acisia Informatique toutes les informations et conseils nécessaires pour la jouissance du matériel commandé et renonce à rechercher sa responsabilité de ce fait.

### ***ARTICLE 8 - DELAIS DE LIVRAISON, D'INSTALLATION ET DE PRESTATION***

Le délai ne saurait être supérieur à 3 mois auquel cas, si ce délai maximum de 3 mois est dépassé de plus de sept jours sans raison de force majeure, le client pourra dénoncer le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si un article se révèle indisponible après une commande, Acisia Informatique en informera dans les meilleurs délais le client et lui adressera en échange un produit de qualité supérieure ou égale vendu à un prix inférieur ou égal, ou annulera la commande et remboursera le client. Le client ne pourra réclamer un dédommagement différent à ce titre.

En tout état de cause, les délais de livraison indiqués ne sont qu'indicatifs. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ou donner lieu à des pénalités ou dommages-intérêts.

L'incendie, la panne, la grève, les difficultés d'approvisionnements sont assimilées par les parties à la force majeure.

L'adduction et la fourniture du courant électrique, l'aménagement des locaux, l'acquisition et l'installation des dispositifs de sécurité sont à la charge du client. Les travaux sont réalisés par ce dernier. La responsabilité des dommages, qui ont pour origine l'installation ou l'équipement du domicile du client ou toute autre cause extérieure aux machines, sera à la charge du client.

### ***ARTICLE 9 - RECEPTION***

Les réclamations sur le vice apparent ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par écrit dans les sept jours de la réception des produits.

Il appartient au client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à Acisia Informatique toute facilité pour procéder à la constatation de ce vice et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

# Condition Générale de Vente

---

## **ARTICLE 10 - GARANTIE**

Les articles vendus sont garantis par le constructeur ou l'éditeur suivant des modalités qui leur sont propres.

De plus, ils bénéficient de la garantie légale pour vices cachés à la condition que le client agisse dans un bref délai. Cette garantie porte sur les pièces et la main d'œuvre pour les articles retournés à Acisia Informatique. Les frais de transport étant à la charge du client. Les envois en port du ou contre remboursement seront refusés.

L'utilisation des articles fournis se fait sous la responsabilité exclusive du client à qui il appartient d'assumer la direction et la surveillance des articles.

Sont exclus de la garantie tous dommages résultant notamment d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive des articles ou négligence du client, de la foudre, du non-respect des instructions d'installation ou d'exploitation, d'une intervention effectuée sur les articles par un tiers non agréé expressément par le constructeur ou le fournisseur ainsi que tous dommages résultant de l'emploi de fournitures non agréées, de la force majeure ou du fait de tiers. Toute réclamation selon laquelle les articles seraient défectueux quant à leur matière ou à leur fabrication devra être faite par écrit sans délai à Acisia Informatique par le client et inclure toutes explications nécessaires.

Le client dégage Acisia Informatique de toute responsabilité en cas de perte ou dommage résultant de l'emploi des données, résultats, programmes ou de documents mis à sa disposition.

A l'égard des tiers, le client fera son affaire personnelle de toute réclamation.

Les accessoires et consommables ne sont pas couverts par une garantie.

## **ARTICLE 11 - RISQUES**

Le matériel, même expédié franco, voyage aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier l'état des colis et de la marchandise à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, tous recours contre le transporteur. Les marchandises ne sont assurées que sur demande expresse du client.

La signature du bon de mise à disposition par le client est une reconnaissance par ce dernier du bon état de la machine livrée et les risques passent à sa charge, tant en ce qui concerne les sinistres subis par le matériel qu'en ce qui concerne les dommages causés à des personnes ou d'autres biens.

## Condition Générale de Vente

---

Le client contractera, s'il le désire, les polices d'assurances nécessaires sans recours possible contre le fournisseur, pour quelque cause et risque que ce soit.

Le fournisseur et les constructeurs ne pourront être recherchés si l'exécution du présent contrat est retardée ou empêchée en raison de conflits sociaux, cas fortuits ou de force majeure. Au cas où leur responsabilité serait retenue par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du présent contrat ou pour toute autre cause, le total des indemnités ne pourra, de convention expresse, dépasser un montant cumulé égal à 10 % du prix de la machine ou du programme, qui est à l'origine du dommage.

L'utilisation du matériel et des logiciels livrés par le fournisseur est faite sous la seule responsabilité du client qui déclare ici renoncer expressément à tout recours contre le fournisseur et les constructeurs, pour quelque cause, motif et risque que ce soit, et les garantit contre toute action éventuelle intentée par des tiers, le fournisseur n'étant tenu qu'à la fourniture des moyens.

Le fournisseur ne saurait être poursuivi pour tout vice provenant du système d'exploitation ou de logiciels de base non développés par Acisia Informatique, pouvant entraîner un mauvais fonctionnement des logiciels ou du matériel fourni.

### **ARTICLE 12 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Ces données ont pu être communiquées à des entreprises tiers et le client peut donc être amené à recevoir de ces sociétés des propositions commerciales.

S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire à Acisia Informatique en indiquant ses noms, prénoms, adresse, adresse e-mail afin que Acisia Informatique puisse faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

### **ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITE**

Acisia Informatique s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client et d'une manière générale aucunes données confidentielles au sens de la loi informatique et liberté.

### **ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE**

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le Droit français.

## Services WEB

### *ARTICLE 1 - DEFINITIONS*

**Contrat** : ensemble des documents contractuels composés par ordre décroissant de priorité, des présentes conditions générales, des éventuelles conditions particulières et du bon de commande.

**Client** : personne, physique ou morale, auteur du bon de commande et titulaire du contrat.

**Site Internet** : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

**Nom de domaine** : nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites Internet.

**Hébergement** : ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

**Internet** : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

**Serveur** : ensemble de matériels destinés à la mise en oeuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites Internet du client.

### *ARTICLE 2 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT DE ACISIA INFORMATIQUE*

2.1 - Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation d'hébergement commandée auprès de ACISIA INFORMATIQUE. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet de ACISIA INFORMATIQUE, sous réserve de l'application de l'article 22.

2.2 - Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales d'hébergement, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues, l'hébergement souscrit et les modalités d'ouverture de l'hébergement. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ACISIA INFORMATIQUE, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à ACISIA INFORMATIQUE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

## Condition Générale de Vente

---

2.3 - Le fait que ACISIA INFORMATIQUE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par ACISIA INFORMATIQUE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### **ARTICLE 3 - OBJET**

3.1 - Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ACISIA INFORMATIQUE crée et héberge sur un serveur le site Internet du client. Lorsque l'hébergement est mutualisé, plusieurs sites de plusieurs clients peuvent être hébergés sur un même serveur d'hébergement.

3.2 - Le référencement d'un site internet commandé par un client est sans garantie de positionnement. Le référencement effectué par Acisia Informatique de façon manuel et automatique ne peut garantir une quelconque place dans les différents moteurs de recherche, annuaires et guides accessibles sur Internet. Néanmoins Acisia Informatique s'engage à tout mettre en œuvre pour que le référencement commandé et effectué permette au site internet du donneur d'ordre de bénéficier d'une augmentation de son trafic et de sa visibilité sur Internet.

3.3 - Toutefois, d'autres prestations, services ou options peuvent être fournies par ACISIA INFORMATIQUE dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre de conditions particulières attachées aux présentes conditions générales.

3.4 - Les formules de création et d'hébergement de sites internet font l'objet d'une description en ligne sur le site de ACISIA INFORMATIQUE accessible à l'adresse <http://www.acisia.fr>, ou à toute autre adresse que ACISIA INFORMATIQUE viendrait à lui substituer.

### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE ACISIA INFORMATIQUE**

4.1 - Le bon de commande détaille les différentes caractéristiques de l'offre de conception et d'hébergement choisi par le client en vue de la préparation par ACISIA INFORMATIQUE de l'espace et des ressources que celle-ci réserve au client sur un serveur. ACISIA INFORMATIQUE met à disposition cet espace et ces ressources conformément aux éléments fournis par le client sur le bon de commande.

ACISIA INFORMATIQUE s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art. La mise en service intervient 7 jours après commande adressée par email, télécopie ou courrier postal et accompagné d'un acompte ou du règlement complet de la commande.

## Condition Générale de Vente

---

4.2 - ACISIA INFORMATIQUE s'engage à :

- fournir l'accès au serveur pendant une durée au moins égale à 99,4% du temps sur une année (uptime), sauf en cas de force majeure ou autre événement hors du contrôle de ACISIA INFORMATIQUE.

Toutefois, le client est informé que l'accès au serveur peut être interrompu pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

ACISIA INFORMATIQUE tentera alors d'informer le client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention.

4.3 - Le site est administré par ACISIA INFORMATIQUE. Le client s'il le désire peut demander communication des logs, mots de passe et adresses serveur.

### **ARTICLE 5 - PRIX & FACTURATION**

5.1 - Les prix des formules de conception et d'hébergement fournies par ACISIA INFORMATIQUE font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations.

Les tarifs en vigueur sont disponibles en ligne sur le site "<http://www.acisia.fr>" et sur demande auprès de ACISIA INFORMATIQUE.

Les prix des formules de conception et d'hébergement sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent hors taxes. Tous les droits et taxes, présents ou à venir, assis sur ces prix seront facturés en sus, à la date de leur mise en application légale.

5.2 - Les factures sont payables en euros, d'avance et à réception, pour la période annuelle ; le paiement des factures s'effectue au choix du client, par chèque ou tout autre mode de paiement que lui propose ACISIA INFORMATIQUE.

5.3 - ACISIA INFORMATIQUE se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment dans les conditions prévues à l'article 22 - MODIFICATION.

5.4 - Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat de conception et d'hébergement par ACISIA INFORMATIQUE, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du client, lequel devra dans tous les cas être préalablement agréé expressément par ACISIA INFORMATIQUE.

## Condition Générale de Vente

---

5.5 - Le défaut total ou partiel de paiement trente jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu,
- la facturation au client d'un intérêt moratoire égal à trois fois le taux d'intérêt légal, dernier taux publié à la date de facturation, l'intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel. L'intérêt est calculé prorata temporis jusqu'à la date de complet paiement,
- la suspension de toutes les prestations en cours, objet du contrat, sans préjudice pour ACISIA INFORMATIQUE d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 15 - RESILIATION.

### ***ARTICLE 6 - DEPASSEMENT DU VOLUME MENSUEL DE TRANSFERT DE DONNEES OU DE L'ESPACE DE STOCKAGE COMMANDES INITIALEMENT***

6.1 - Les différentes solutions d'hébergement proposées par ACISIA INFORMATIQUE comprennent, sous forme de forfait mensuel, un certain volume de trafic correspondant à un transfert de données et un certain espace de stockage de données exprimés en Méga Octets (Mo) ou en Giga Octets (Go).

### ***ARTICLE 7 - SOLUTIONS DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE***

7.1 - ACISIA INFORMATIQUE propose des solutions de messageries électroniques au client.

Ces services sont mutualisés et situés sur un ou plusieurs serveurs spécifiques, différents des serveurs d'hébergement. Le client est avisé que le protocole de transmission utilisé pour les messages électroniques s'applique exclusivement au transfert de chaînes de texte. En conséquence, le client reconnaît que le transfert de fichiers par ce biais comporte des aléas techniques. ACISIA INFORMATIQUE dégage toute responsabilité sur le délai de transmission, l'intégralité et l'intégrité des messages déposés dans les boîtes aux lettres du client ou renvoyés à d'autres adresses, y compris si elles sont situées sur le même serveur de messagerie.

Notamment, il appartient au client de s'équiper de systèmes de sécurité suffisants lui permettant d'éradiquer tout type de virus pouvant circuler sur Internet et pouvant s'introduire sur son système informatique par le biais du service de la messagerie électronique.

7.2 - Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir.

## Condition Générale de Vente

---

7.3 - Le nombre de boîtes aux lettres disponibles figure au bon de commande. La capacité maximale d'une boîte (compte pop) est limitée à 10 Mo. La capacité d'un e-mail est limitée à 2 Mo. Le client reconnaît et accepte que tout dépassement des capacités maximales et/ou une configuration erronée du fait du client peuvent générer la perte ou le rejet des messages entrants, voire générer des dysfonctionnements du système de messagerie mis en oeuvre, même en cas de renvoi de messages sur un compte externe à ACISIA INFORMATIQUE. Le client est seul responsable de la conservation et de la communication de ces identifiants et mots de passe. Toute création ou suppression de boîte aux lettres, ou des paramètres qui lui sont attachés, n'est effective qu'après l'expiration d'un délai pouvant varier entre 2 et 24 heures ouvrées.

### **ARTICLE 8 - STATISTIQUES**

8.1 – ACISIA INFORMATIQUE fournit au client l'adresse web de la page des statistiques. Le client comprend et reconnaît que les outils progiciels sont l'oeuvre de tiers et qu'ils ne permettent pas à ACISIA INFORMATIQUE de garantir l'exactitude des résultats statistiques obtenus et que l'exploitation des fichiers logs tels quels est sous la responsabilité exclusive du client, y compris concernant leur récupération régulière (fréquence hebdomadaire maximale).

### **ARTICLE 9 - SUPPORT TECHNIQUE**

Toute demande de support technique est à adresser à ACISIA INFORMATIQUE. ACISIA INFORMATIQUE s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de prendre en compte les incidents signalés et, dans la mesure du possible, y apporter une réponse qu'elle seule jugera appropriée.

### **ARTICLE 10 - RESPONSABILITE DE ACISIA INFORMATIQUE**

10.1 - ACISIA INFORMATIQUE s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales le service d'hébergement au client. La responsabilité de ACISIA INFORMATIQUE envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

10.2 - Le client reconnaît que les logiciels et progiciels (édités par des tiers) utilisés sur le serveur relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'ils ne peuvent matériellement pas faire, notamment dans le contexte de l'utilisation mutualisée de leurs fonctionnalités, l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation, même si le choix technologique opéré par Acisia Informatique sur les logiciels dits 'libres' améliore sensiblement le taux de fonctionnement. Le client accepte donc de supporter, dans le cadre de l'indice de disponibilité décrit à l'article 4.2, les risques résiduels d'imperfection ou l'indisponibilité du serveur.

## Condition Générale de Vente

---

10.3 - Du fait des caractéristiques de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, ACISIA INFORMATIQUE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, leur exploitation et leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit, notamment le contenu de sites accessibles par les liens hypertextes mis en place par le client sur son propre site, le contenu de messages diffusés par des internautes sur le forum de discussion accessible sur le site du client, le contenu de messages envoyés par des internautes à une liste de diffusion du site appartenant au client.

- les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.

- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par ACISIA INFORMATIQUE.

- la mauvaise programmation ou le mauvais paramétrage de l'application hébergée (site Internet du client) pour lesquels ACISIA INFORMATIQUE n'intervient en aucun cas.

- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.

- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

- le dépassement du volume mensuel de transfert de données ou de l'espace de stockage autorisés par la formule d'hébergement choisie par le client lors de la souscription du service.

- les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par ACISIA INFORMATIQUE, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

## Condition Générale de Vente

---

Les réparations dues par ACISIA INFORMATIQUE en cas de défaillance du service d'hébergement qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de ACISIA INFORMATIQUE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à ACISIA INFORMATIQUE, au cours des six derniers mois pour la part du service pour laquelle la responsabilité de ACISIA INFORMATIQUE a été retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

10.4 - La responsabilité pénale de ACISIA INFORMATIQUE et/ou la responsabilité civile de ACISIA INFORMATIQUE à l'égard de tiers au présent contrat ainsi que les modalités de détention, de conservation et de communication des données permettant l'identification du client et/ou du prestataire ayant réalisé le site Internet hébergé, sont régies par la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

### ***ARTICLE 11 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT***

11.1 - Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de ACISIA INFORMATIQUE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

11.2 - A titre d'exemple, et sans que cette énumération soit limitative, le client a préalablement souscrit les abonnements et services nécessaires afin de disposer d'un accès au réseau Internet auprès des fournisseurs de son choix, le client a le libre usage d'un micro-ordinateur du type PC configuré et paramétré aux fins de se connecter au serveur, le client a acquis les licences logicielles nécessaires et le client a des connaissances techniques suffisantes lui permettant d'utiliser le service d'hébergement objet du contrat.

11.3 - En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des propos échangés sur les forums de discussion, et/ou publiés sur les listes de diffusion, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions civiles et/ou pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité, de la vie privée et de la protection des mineurs ; le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce

## Condition Générale de Vente

---

électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette"

(<http://www.faqs.org/rfcs/rfc1855.html>).

Le client s'interdit plus particulièrement de disposer dans son site d'un contenu à caractère illicite ou contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public (sites à caractère érotique ou pornographique) et de proposer des liens hypertextes pointant vers des sites ou des pages non conformes

Le client garantit ACISIA INFORMATIQUE contre toute action, revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le client indemniserà ACISIA INFORMATIQUE de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais des conseils de ACISIA INFORMATIQUE, y compris en cas de décision de justice non définitive.

11.5 - Le client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site Internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

11.6 - En toute hypothèse, il est formellement interdit au client d'analyser, visualiser ou modifier la configuration du serveur de Acisia Informatique ainsi que sa structure et les fichiers la constituant, ou tenter de le faire. Les seules interventions autorisées du client sur le serveur sont l'implémentation, la mise à jour ou la suppression des éléments (fichiers et répertoires) constituant son site Internet et se trouvant dans son espace d'hébergement privatif. Toute intervention sur des sites Internet de tiers présents sur le serveur et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion des systèmes informatiques de ACISIA INFORMATIQUE entraînera la mise en jeu immédiate de la responsabilité pénale et civile du client par Acisia Informatique.

11.7 - Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

### **ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE**

12.1 - En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par une partie de ses obligations, les obligations de ACISIA INFORMATIQUE seront dans un premier temps suspendues.

12.2 - Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

ACISIA INFORMATIQUE sera alors délié de ses engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de ce fait.

### **ARTICLE 13 - DUREE DU CONTRAT**

13.1 - Le contrat de conception et d'hébergement est conclu à la date de la commande en ligne par le client, sous réserve des stipulations de l'article 13.2, ou de la réception par ACISIA INFORMATIQUE du bon de commande du client, pour une durée d'une année.

13.2 - Dans le cas où le paiement est effectué autrement que par carte bancaire, à défaut de réception par ACISIA INFORMATIQUE du paiement par le client au plus tard un mois après l'enregistrement par ACISIA INFORMATIQUE de la commande en ligne, le présent contrat pourra être déclaré par ACISIA INFORMATIQUE comme nul et non avenue à titre de condition résolutoire.. Au delà de cette période, ACISIA INFORMATIQUE et le client seront libérés de toutes leurs obligations en vertu du présent contrat, sans indemnité de la part de ACISIA INFORMATIQUE; en revanche, le client restera redevable envers ACISIA INFORMATIQUE d'une indemnité égale au montant des frais liés aux formules d'hébergement souscrites pour la période écoulée.

13.3 - Le présent contrat est renouvelable, aux conditions générales d'hébergement en vigueur lors du renouvellement, par tacite reconduction annuellement, sauf renonciation notifiée, par courrier postal recommandé avec demande d'avis de réception, deux mois avant l'échéance contractuelle en cours.

### **ARTICLE 14 - SUSPENSION**

ACISIA INFORMATIQUE se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, notamment en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations prévues au titre du présent contrat, ou à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, le tout sans que cette suspension puisse être considérée comme un manquement à ses obligations.

## Condition Générale de Vente

---

Le client reconnaît et accepte que ACISIA INFORMATIQUE pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en oeuvre effective par le client des mesures appropriées destinées à garantir tout risque de perpétuation ou de réitération des faits à l'origine de la suspension.

### **ARTICLE 15 - RESILIATION**

En cas de non respect par le client de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure demeurée infructueuse, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autre moyen équivalent, précisant les fautes contractuelles reprochées.

### **ARTICLE 16 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

16.1 - ACISIA INFORMATIQUE concède au client un droit d'usage des logiciels fournis dans le cadre des prestations d'hébergement, à titre non-exclusif, pour la durée du contrat et pour le monde entier. Le client s'engage à ne pas copier, traduire, modifier, corriger, améliorer, adapter, décompiler par ingénierie inverse, créer des oeuvres dérivées, et s'interdit plus généralement toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle des éditeurs ou de ACISIA INFORMATIQUE sur ces logiciels. Le client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de Acisia Informatique ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou look & feel.

16.2 - A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, le client devra, sans délai, cesser d'utiliser les logiciels mis à disposition par Acisia Informatique ainsi que la documentation associée.

16.3 - Le client s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation des progiciels tiers mis à sa disposition par ACISIA INFORMATIQUE pour la durée du contrat. Les conditions générales d'utilisation de ces progiciels tiers sont disponibles auprès des éditeurs ou de ACISIA INFORMATIQUE sur demande du client.

### **ARTICLE 17 - CONFIDENTIALITE**

17.1 - Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à

## Condition Générale de Vente

---

l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

17.2 - Toutefois, le client a la faculté de communiquer à un tiers prestataire en charge du développement de son site Internet certaines de ces informations à la condition d'un accord préalable et écrit de ACISIA INFORMATIQUE et de recueillir de la part du tiers prestataire, par écrit et préalablement, les mêmes engagements de confidentialité.

### **ARTICLE 18 - DONNEES PERSONNELLES**

18.1 - Les données personnelles fournies à ACISIA INFORMATIQUE sont nécessaires au traitement de la commande, et la fourniture du service.

Elles sont susceptibles d'être utilisées pour faire connaître au client les nouvelles offres commerciales de ACISIA INFORMATIQUE, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément par les présentes. Elles ne sont ni cédées, ni transmises à des tiers.

Toutes les données personnelles recueillies par ACISIA INFORMATIQUE sont traitées avec la plus grande confidentialité.

18.2 - En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose des droits d'opposition (art.26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification (art.36 de la loi) des données le concernant. Ainsi, le client peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées toute information inexacte, incomplète ou ambiguë le concernant.

18.3 - Le client s'engage à transmettre à ACISIA INFORMATIQUE des informations exactes, fiables, mises à jour, et complètes, et accepte de les mettre à jour, afin de conserver aux informations leur caractère exact, fiable et complet. A ce titre, le client s'engage à ne pas tenter d'induire en erreur ACISIA INFORMATIQUE ou autres personnes concernées, en usurpant le nom ou toute information à caractère personnel d'autres personnes.

Le client s'engage à informer immédiatement, par écrit, ACISIA INFORMATIQUE de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'email ou de ses références bancaires.

18.4 - ACISIA INFORMATIQUE se réserve le droit de vérifier l'exactitude, la fiabilité et le caractère complet des informations fournies par le client et se réserve le droit, conformément à l'article 6 d) de la Directive N° 95-46 du 24 octobre 1995, de procéder à toute rectification d'informations inexacts ou non mises à jour et d'utiliser et d'exploiter les informations ainsi modifiées selon les termes prévus aux présentes.

## Condition Générale de Vente

---

18.5 - D'une manière générale, dans le cas où le client communique et transmet à ACISIA INFORMATIQUE des informations qui, bien que le concernant directement ou indirectement, visent ou mentionnent directement ou indirectement un tiers (personne physique), le client est alors seul et unique responsable de l'autorisation éventuellement à requérir auprès du ou des tiers concernés, ainsi que de la communication et de la transmission des dites informations auprès de ACISIA INFORMATIQUE ainsi qu'aux tiers concernés, dans les conditions prévues aux présentes.

A ce titre, le client s'engage à informer toute personne physique auprès de qui a été recueillie l'information divulguée du fait de la divulgation et de la transmission auprès de ACISIA INFORMATIQUE, selon les modalités décrites dans les présentes conditions générales, des finalités du traitement, et de l'existence d'un droit d'accès aux données le concernant si ces données sont nominatives.

18.6 - ACISIA INFORMATIQUE ne peut être tenue pour responsable, notamment à l'égard du ou des tiers, du contrôle a priori ou a posteriori de la qualité et/ou du caractère habilité ou non de la personne qui collecte, obtient, divulgue et transmet des informations auprès de Acisia Informatique, notamment des informations à caractère personnel, ceci à quelque titre que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, de même que de l'utilisation ou non utilisation, exploitation ou non exploitation, qui serait faite par ACISIA INFORMATIQUE ou par un tiers des informations transmises.

### ***ARTICLE 19 - COOPERATION AVEC LES AUTORITES PUBLIQUES***

19.1 - ACISIA INFORMATIQUE se réserve le droit de coopérer conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications relatives à des contenus ou services accessibles via le réseau Internet ou à des activités illégales exercées par un client.

### ***ARTICLE 20 - PREUVE***

Les enregistrements informatisés, conservés dans le système informatique de ACISIA INFORMATIQUE dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, de la conclusion du contrat, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

### ***ARTICLE 21 - CESSION***

21.1 - Le client n'est pas autorisé à céder, transférer, déléguer ou licencier les droits et obligations découlant du contrat, sous quelque forme que ce soit, à une autre société, sauf accord préalable et écrit de ACISIA INFORMATIQUE.

## Condition Générale de Vente

---

21.2 - Le contrat pourra être transféré par ACISIA INFORMATIQUE à tout moment à une autre société de son choix. ACISIA INFORMATIQUE informera le client de ce transfert via une information en ligne sur le site « <http://www.acisia.fr> », ou à toute autre adresse que Acisia Informatique viendrait à lui substituer, ou par messagerie électronique.

### **ARTICLE 22 - MODIFICATION**

22.1 - Les parties conviennent que ACISIA INFORMATIQUE peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

22.2 - Toute modification des conditions générales ou particulières ainsi que l'introduction de nouvelles formules d'hébergement ou prix feront l'objet d'une information en ligne sur le site "<http://www.acisia.fr>", ou à toute autre adresse que ACISIA INFORMATIQUE viendrait à lui substituer, ou l'envoi d'un courrier électronique au client. Dans ces hypothèses, le client peut résilier de plein droit le présent contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

### **ARTICLE 23 - RECLAMATIONS**

Toute réclamation, au titre du contrat, doit être formulée par écrit et transmise :

- soit par courrier à : ACISIA INFORMATIQUE – 21 AV DE LA GARE – 78310  
COIGNIERES

- soit par courrier électronique à : [contact@acisia.fr](mailto:contact@acisia.fr) (mentionnant comme objet : réclamation).

### **ARTICLE 24 - DIVERS**

La nullité d'une des clauses du contrat d'hébergement en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat d'hébergement qui garderont leur plein effet et portée.

### **ARTICLE 25 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

25.1 - Le contrat d'hébergement est soumis à la loi française.

25.2 - En cas de litige survenant à l'occasion du contrat d'hébergement, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du tribunal de commerce de Bobigny, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les mesures conservatoires, et les mesures d'exécution.